# Notification trajet de la force majeure médicale à l’employeur

***Cette notification doit être envoyée par courrier recommandé à l’employeur.***

Cher/Chère XXX,

Je vous informe par la présente que j’ai demandé au Mensura SEPPT de lancer « **la procédure spécifique au titre de l’article 34 de la loi relative aux contrats de travail** ». Au cours de cette procédure, le médecin du travail vérifiera si je suis en inaptitude définitive d’exercer le travail convenu dans le cadre de la rupture du contrat de travail pour force majeure médicale.

Vous trouverez de plus amples informations concernant cette procédure sur le site web de Mensura : <https://www.mensura.be/fr/reprise-travail-incapacite-nouvel-ar-reintegration>

Cordialement,

XXX